

Recommandations du GBIF sur l'échange d'information

Contexte : En vertu de l'immense potentiel des « collections virtuelles » pour renforcer les connaissances scientifiques et améliorer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, les Parties d'accords internationaux comme la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) ont souligné à plusieurs reprises l'importance du rapatriement de l'information aux pays d'origine (par exemple CDB art. 17 par. 2), et les décisions de la COP de la CDB III/10 et IV/1.D ont mis en exergue le rôle que les institutions scientifiques, en particulier dans le monde développé, peuvent jouer dans la mobilisation de ces données.

Recommandations : S'appuyant sur la recommandation sur l'accès ouvert adoptée en 2006, le 17 octobre 2007 le Conseil d'administration du GBIF a adopté les résolutions suivantes sur la mobilisation de données sur la biodiversité et l'échange de données avec les pays d'origine :

- 1) Le Conseil d'administration du GBIF recommande que les institutions d'histoire naturelle qui abritent des matériaux sur la biodiversité d'autres pays :

Vérifient que les données par espèces et par spécimens, avec les métadonnées associées, soient numérisées et diffusées de manière publique et ouverte à travers les mécanismes qui coopèrent avec le GBIF.

- 2) Le Conseil d'administration du GBIF recommande que les organisations et instituts de recherche, les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les agences internationales et de financement et les fondations privées de par le monde :

Contribuent au financement de la recherche, du développement des capacités, de la formation et d'autres activités pertinentes, y comprises la numérisation et la diffusion ouverte de données sur espèces et spécimens collectées au-delà de leur territoires nationaux, en accord avec les normes et protocoles développés par la voie du GBIF.

Pour consulter les données du GBIF disponibles par pays voir data.gbif.org et appuyer sur



Eschscholtzia californica Cham.
Photo © 1999 Photolink



Le GBIF et le rapatriement
des données vers
les pays d'origine
© 2007 GBIF

Le **GBIF** et
les **pays d'origine**
des **données** vers
le **rapatriement**



GLOBAL
BIODIVERSITY
INFORMATION
FACILITY
www.gbif.org

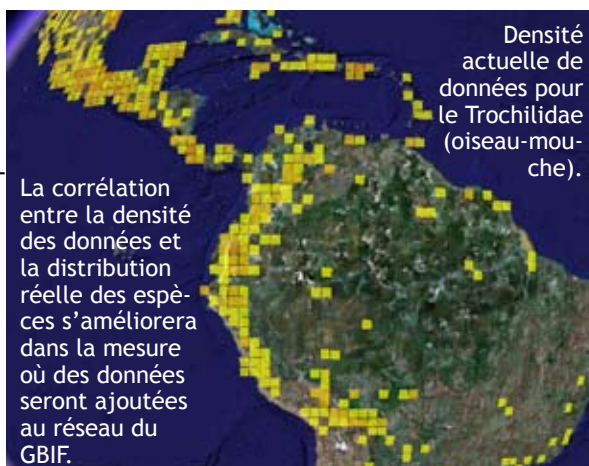
Secrétariat
Universitetsparken 15
DK-2100 Copenhague
Le Danemark

Tel.: +45 35 32 14 70
Fax: +45 35 32 14 80
Email: info@gbif.org

On sait que la plus grande concentration de diversité biologique se trouve dans les pays en développement, mais que la majorité des données et des informations à son sujet se trouvent dans des pays développés (voir carte).

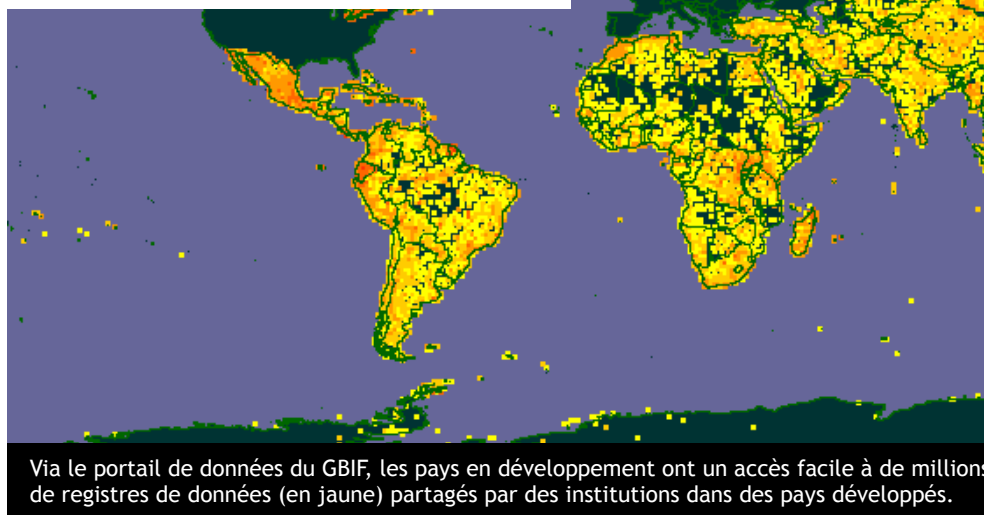
Le GBIF a été créé principalement pour aider à corriger cette asymétrie par rapport aux données sur l'occurrence des espèces et sur leurs noms scientifiques. Le portail du GBIF peut aider les pays d'origine des espèces à trouver les sources de ce type de données.

À travers le GBIF, les pays ont un accès rapide et aisé aux données sur leur propre diversité biologique (voir carte) fournies par des institutions du monde entier. Les données peuvent être utilisées pour élaborer et tester de nouvelles hypothèses, à des fins pédagogiques ou pour aider à la prise de décisions liées à la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Sur le plan pratique, la « consultation électronique » via le GBIF permettra l'épargne de temps, de fonds et de ressources. Les fournisseurs des données branchés actuellement au réseau du GBIF ont mis plus de 140 millions de registres qui sont disponibles de façon ouverte et gratuite. Pour janvier 2008, le nouveau portail du GBIF www.gbif.org offrait des outils fonctionnant déjà avec environ 110 millions de registres et on continue d'en indexer à chaque semaine.



Les pays d'origine peuvent bénéficier des données du GBIF et les utiliser lors de la prise de décisions tout en contribuant à l'amélioration des données. Ceci pourrait être fait en appuyant des réseaux ou des fournisseurs de données locales et en travaillant avec des partenaires dans la mobilisation de données.

Les projets de rapatriement ouvrent des voies de collaboration N-S, S-S et N-N dans la numérisation de données, le développement de capacités et le transfert de technologies de l'information et des communications. Les projets de numérisation qui augmentent plus rapidement la quantité de données utiles disponibles sont ceux qui comptent avec une solide composante d'application et qui épargnent la duplication d'efforts.



Il y a, cependant, des centaines de millions de registres dans le monde qui pourraient augmenter substantiellement le potentiel du réseau du GBIF s'ils étaient numérisés et s'ils étaient disponibles via Internet. Cela permettrait que les données soient disponibles dans les pays d'origine.

Le nouveau portail de données du GBIF est un mécanisme standard efficace prêt à être utilisé par n'importe quel pays pour rechercher et gérer une quantité beaucoup plus grande de données que celle qui se trouve actuellement dans le réseau.

